

# Politique d'éthique de Cisco destinée aux fournisseurs

Cisco Systems, Inc. et ses affiliés (Cisco) s'engagent à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de qualité des produits et d'intégrité professionnelle. Cisco attend de tous ses fournisseurs et employés qu'ils se comportent dans le plus grand respect des normes d'honnêteté, d'équité et d'intégrité, qu'ils respectent toutes les lois applicables et qu'ils évitent toute attitude pouvant donner l'impression d'irrégularité.

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés, sous-traitants, agents et tiers qui fournissent des services ou des produits à Cisco agissent de manière cohérente avec cette Politique d'éthique des fournisseurs. Cisco peut auditer ses fournisseurs et en inspecter les installations afin de confirmer la conformité avec cette politique. Cisco peut demander aux fournisseurs de retirer immédiatement tout employé ou représentant ne respectant pas la présente politique ou toute autre politique Cisco. Tout non-respect de la présente politique de la part d'un fournisseur entraînera son exclusion de toutes activités futures avec Cisco, voire sa révocation de l'activité existante. Les fournisseurs peuvent contacter le Bureau d'éthique de Cisco à l'adresse [ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com) pour toute question relative à leurs obligations dans le cadre de cette politique.

## Respect des lois applicables et des politiques de Cisco

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques qui leur sont applicables ainsi qu'à leurs transactions avec Cisco, y compris les lois relatives à l'emploi interdisant la discrimination et le harcèlement. Si la présente politique ou toute autre politique de Cisco applicable est contraire à la législation applicable, cette dernière régira ledit conflit dans la mesure où il est impossible pour le fournisseur de se conformer à la fois à la législation et à la politique. Si la présente politique est contraire à toute autre politique de Cisco applicable, celle-ci déterminera dans quelle mesure il est impossible pour le fournisseur de se conformer aux deux politiques.

## Délits d'initiés

Les lois fédérales et de l'État interdisent les opérations boursières par quiconque disposant d'informations matérielles qui ne sont pas accessibles au public. En raison de leur interaction avec Cisco, les fournisseurs peuvent être exposés à du matériel et à des informations confidentielles concernant Cisco ou une autre société (y compris les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux de Cisco). Les fournisseurs ne sont pas autorisés à s'engager dans toute action en vue de tirer avantage de ces renseignements, y compris acheter ou vendre des titres de Cisco ou de l'autre société, ou partager ces informations avec d'autres personnes.

## Sommaire

Respect des lois applicables et des politiques de Cisco

Délits d'inités

Cadeaux, voyages et divertissements

Conflits d'intérêts

Pratiques commerciales déloyales

Anticorruption

Lobbying non autorisé pour le compte de Cisco et interdiction de parler à la presse

Protection des droits de propriété intellectuelle, de la confidentialité et des données

Politique de Cisco sur les droits de l'homme

Code de conduite des fournisseurs

Budgets non déclarés

Je suis témoin d'un problème éthique

## Cadeaux, voyages et divertissements

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à remettre des cadeaux, des voyages ou des divertissements à un tiers, directement ou indirectement, pour le compte de Cisco ou d'un employé de Cisco. Ils ne sont pas non plus autorisés à faire une contribution politique ou des dons à des organismes caritatifs de quelque valeur que ce soit pour le compte de Cisco. Même s'il est permis d'offrir à un employé Cisco un cadeau, un voyage ou un divertissement, celui-ci doit être : (a) approprié (pas d'espèces ou d'équivalent ni d'autres types de cadeau exclus, ne pas créer une perception avérée ou présumée d'inconvenance, et se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et politiques pour toutes les parties), (b) de valeur raisonnable et (c) d'une totale transparence concernant sa valeur.

## Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque l'intérêt personnel d'un employé de Cisco interfère avec les meilleurs intérêts de Cisco. Cela peut se produire lorsqu'un employé, un membre de sa famille ou un ami reçoit un avantage personnel en raison de l'emploi de cet employé auprès de Cisco. Les fournisseurs doivent signaler au Bureau d'éthique de Cisco ([ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com)) toutes les relations susceptibles de créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit d'intérêts. Les fournisseurs doivent remédier à tout conflit d'intérêt réel ou perçu, tel qu'il est suggéré par Cisco.

## Pratiques commerciales déloyales

Cisco respecte les lois antitrust et sur la concurrence dans chaque pays où nous sommes implantés en vue d'une concurrence juste. Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière de commerce équitable, de publicité et de concurrence, y compris les lois antitrust. Les fournisseurs ne sont pas autorisés à fixer les prix, à truquer les appels d'offres, à attribuer des clients ou des marchés, ou à échanger des informations courantes, récentes ou futures sur les prix avec leurs concurrents.

## Anticorruption

Cisco s'engage à mener ses activités avec intégrité et dans le respect des normes anticorruption les plus strictes. La corruption porte atteinte à la confiance du public, menace le développement économique et social, et nuit au commerce équitable. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), à toutes les lois anticorruption similaires dans d'autres pays ainsi qu'à la [Politique anticorruption mondiale de Cisco](#). Les fournisseurs ne doivent pas s'engager ou tenter de s'engager dans des actes tels que des pots-de-vin, extorsions ou détournements. Les fournisseurs doivent faire preuve d'un comportement honnête, impartial et respectueux des normes éthiques les plus strictes, veillant à éviter toute impression d'irrégularité dans toutes leurs interactions commerciales dans le monde entier.

## Sommaire

Respect des lois applicables et des politiques de Cisco

Délits d'inités

Cadeaux, voyages et divertissements

Conflits d'intérêts

Pratiques commerciales déloyales

Anticorruption

Lobbying non autorisé pour le compte de Cisco et interdiction de parler à la presse

Protection des droits de propriété intellectuelle, de la confidentialité et des données

Politique de Cisco sur les droits de l'homme

Code de conduite des fournisseurs

Budgets non déclarés

Je suis témoin d'un problème éthique

## Lobbying non autorisé pour le compte de Cisco et interdiction de parler à la presse

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à entreprendre des activités de lobbying ou d'autres activités analogues au nom de Cisco auprès d'une entité, d'un fonctionnaire, d'un organe ou d'un représentant de l'administration publique sans avoir obtenu au préalable l'approbation écrite expresse du [pôle Cisco de relations avec les collectivités](#). Les fournisseurs ne sont pas autorisés à s'adresser à la presse au sujet ou au nom de Cisco, sauf autorisation expresse de la part de Cisco.

## Protection des droits de propriété intellectuelle, de la confidentialité et des données

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et droits de propriété intellectuelle applicables. Les fournisseurs sont tenus de n'utiliser que des technologies de l'information et des logiciels achetés ou détenus sous licences légalement et de les utiliser uniquement conformément aux conditions de ces licences. Tout transfert de technologie, d'informations exclusives ou de secrets industriels sans le consentement préalable et écrit du service juridique de Cisco est interdit. Les fournisseurs sont tenus de respecter la confidentialité raisonnable et les attentes en la matière de toutes les personnes avec lesquelles ils sont en affaires, et de protéger de manière appropriée toutes les données pouvant entrer en leur possession en raison de leur relation avec Cisco, y compris des données relatives à Cisco, à ses employés, ses clients et ses partenaires. Les fournisseurs sont tenus de respecter les instructions de Cisco, et les lois et réglementations sur confidentialité, la protection des données lorsque des informations personnelles, confidentielles, exclusives ou sensibles sont recueillies, stockées, traitées, transmises ou partagées. Les fournisseurs sont tenus d'utiliser les technologies et les systèmes d'information fournis par Cisco aux seules fins professionnelles autorisées par Cisco.

## Politique de Cisco sur les droits de l'homme

La Politique de Cisco sur les droits de l'homme illustre notre engagement à protéger et respecter les droits de l'homme pour tous. Cisco défend et respecte les droits humains tels qu'énoncés dans la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) des Nations Unies, les [huit conventions fondamentales](#) de l'Organisation internationale du Travail et les [Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#). Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs affaires dans le respect de tous ces principes et conformément à toutes les lois applicables relatives aux droits de l'homme à l'échelle locale et mondiale. En outre, les fournisseurs sont tenus de :

- Suivre des pratiques commerciales responsables qui ne sont pas contraires aux droits de l'homme ;
- Évaluer régulièrement les risques pour les droits de l'homme ;

## Sommaire

Respect des lois applicables et des politiques de Cisco

Délits d'initiés

Cadeaux, voyages et divertissements

Conflits d'intérêts

Pratiques commerciales déloyales

Anticorruption

Lobbying non autorisé pour le compte de Cisco et interdiction de parler à la presse

Protection des droits de propriété intellectuelle, de la confidentialité et des données

Politique de Cisco sur les droits de l'homme

Code de conduite des fournisseurs

Budgets non déclarés

Je suis témoin d'un problème éthique

- Réduire les risques et permettre de remédier à toutes les incidences négatives sur les droits de l'homme qu'ils peuvent avoir ou auxquelles ils contribuent ;
- Prendre ouvertement position aux côtés des parties prenantes quant aux questions des droits de l'homme ; et
- Soutenir les efforts déployés par Cisco pour respecter ses engagements en matière de droits de l'homme.

## Code de conduite des fournisseurs

En tant que membre fondateur de la Responsible Business Alliance (RBA), anciennement connu sous le nom de Electronic Industry Citizenship Coalition, Cisco a adopté le code de conduite de la RBA comme Code de conduite des fournisseurs Cisco. Le Code de conduite de la RBA reflète les principes fondamentaux d'une fabrication responsable convenus par le secteur de l'électronique, y compris les dispositions relatives à la gestion responsable du travail, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de l'éthique. Il s'agit d'un document évolutif qui intègre les commentaires de Cisco, de ses homologues, de ses fournisseurs, de ses clients et de parties prenantes externes. Les fournisseurs sont tenus de se conformer au [Code de conduite de la RBA](#), tel que modifié le cas échéant.

## Budgets non déclarés

Les fournisseurs Cisco doivent tenir des livres de comptes et des registres exacts et complets concernant toutes les transactions liées aux activités relatives à Cisco. Toute falsification ou dissimulation dans les livres de comptes, les registres et les dossiers est strictement interdite. Cela inclut, même si un employé de Cisco le demande à un fournisseur, les cas suivants :

- facturer Cisco pour des biens ou des services non encore livrés sans motif commercial légitime ;
- fournir des biens ou des services en l'absence d'un bon de commande écrit valide ; et
- constituer, conserver ou utiliser des budgets de l'entreprise non déclarés ou non enregistrés (« budgets non déclarés »).

## Sommaire

Respect des lois applicables et des politiques de Cisco

Délits d'initiés

Cadeaux, voyages et divertissements

Conflits d'intérêts

Pratiques commerciales déloyales

Anticorruption

Lobbying non autorisé pour le compte de Cisco et interdiction de parler à la presse

Protection des droits de propriété intellectuelle, de la confidentialité et des données

Politique de Cisco sur les droits de l'homme

Code de conduite des fournisseurs

Budgets non déclarés

Je suis témoin d'un problème éthique

## Je suis témoin d'un problème éthique

Cisco s'attend à ce que tous ses employés, clients, partenaires, fournisseurs, actionnaires et parties prenantes signalent sans délai toute conduite ou circonstance pouvant constituer selon eux une violation de cette Politique de l'éthique des fournisseurs ou de toute autre politique de Cisco. Les fournisseurs informeront sans délai le Bureau d'éthique de Cisco sur [ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com) ou via l'outil de signalement [EthicsLine](#) de Cisco tout comportement illégal ou inapproprié avéré ou présumé lié à leurs transactions avec ou pour le compte de Cisco, y compris tout comportement de la part d'employés ou de mandataires de Cisco.